

**1.1 IDENTIFICATION de la SUBSTANCE ou de la PRÉPARATION :**NOM COMMERCIAL :**SACHET RESINE INJECTION HAUTE RESISTANCE (INJECTEUR + RESINE)**CODE PRODUIT :

15400201

D'AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION :

Aucun

**1.2 Utilisations pertinentes de la substance :**

Réparation du pare-brise

UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES :

Utilisation autre que pertinente

**1.3 IDENTIFICATION DE LA SOCIETE/ENTREPRISE :**

PGMG

RUE DU 8 MAI - ZA DU RETUY

62138 VIOLAINES - FRANCE

Tél 0320606000 Fax 0320606001 fds@pgmg-france.com

**1.4 NUMÉRO D'URGENCE :**

0145425959

ORFILA / INRS - <http://www.centres-antipoison.net>**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****HARMONISATION GLOBALE ET RÉGLEMENT CLP DE L'UE (CE) 1272/2208 ÉTIQUETAGE ET CLASSIFICATION :** Ce produit a été testé par un laboratoire indépendant classé selon les normes du SGH dans le cadre de la réglementation européenne. Il s'agit d'une auto-classification.**2.1 CLASSIFICATION**

Sensibilisation de la peau Catégorie 1

**2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETTE**Mot signal : AvertissementMentions de danger : H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.Mises en garde :Prévention :

P261 : Éviter de respirer les brouillards, les pulvérisations et les fumées.

P272 : Les vêtements contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

Réaction :

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 : En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P321 : Traitement spécifique (supprimer l'exposition et traiter les symptômes).

Storage :

Aucun.

Élimination :

P501 : Éliminer le contenu/les conteneurs conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Fiches de danger/Pictogrammes : GHS07**2.3 AUTRES RISQUES**

Aucun ingrédient répondant aux critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ou de très grande persistance et de très grande bioaccumulation conformément à l'annexe XIII. Aucun ingrédient ne figure sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien. Aucun ingrédient n'est une substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## SECTION 3. COMPOSITION et INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.2 MIXTES

NOM CHIMIQUE/CLASSE :

Mélange de résine de méthacrylate

Nom chimique	CAS #	EINECS ou ELINCS #	W/W %	Classification selon EU CLP (EC No 1272/2008) Mentions de danger et codes des pictogrammes
Méthacryloxypropyl Triméthoxysilane	2530-85-0	219-785-8	45-50%	CLASSIFICATION par dossier d'enregistrement REACH Classification : aucune Codes des mentions de danger : aucun Symboles/Pictogrammes de danger : aucun
Diméthacrylate de bisphénol A éthoxylé	24448-20-2	246-263-7	45-50%	CLASSIFICATION DES FABRICANTS Classification : Sensibilisation de la peau Catégorie 1 Codes de la déclaration de danger : H317 Symboles/Pictogrammes de danger : SGH07

## SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS :

Les personnes contaminées doivent être emmenées chez un médecin en cas d'effets indésirables. Apporter une copie de l'étiquette et de la FDS au professionnel de la santé avec la victime.

**EXPOSITION DE LA PEAU** : Si ce produit contamine la peau, commencer la décontamination à l'eau courante. Le rinçage doit durer au moins 20 minutes. La personne contaminée doit consulter un médecin si des effets indésirables apparaissent après le rinçage.

**EXPOSITION OCULAIRE** : Si ce produit entre en contact avec les yeux, ouvrir les yeux de la personne contaminée sous l'eau courante. Exercer une force suffisante pour ouvrir les paupières. Demander à la personne contaminée de "rouler" les yeux. Le rinçage doit durer au moins 20 minutes. La personne contaminée doit consulter un médecin si l'effet indésirable persiste après le rinçage.

**INHALATION** : En cas d'inhalation de brouillards ou de pulvérisations de ce produit, amener la victime à l'air frais. La personne contaminée doit consulter un médecin en cas d'effets indésirables.

**INGESTION** : En cas d'ingestion de ce produit, APPELER UN MÉDECIN OU UN CENTRE DE CONTRÔLE DES POISSONS pour obtenir les informations les plus récentes. En l'absence d'avis professionnel, ne pas faire vomir. Ne jamais faire vomir ou donner des diluants (lait ou eau) à une personne inconsciente, ayant des convulsions ou incapable d'aval. Si la victime a des convulsions, maintenir les voies respiratoires ouvertes et obtenir immédiatement des soins médicaux.

### 4.2 LES SYMPTÔMES/EFFETS LES PLUS IMPORTANTS (AIGUS ET CHRONIQUES) :

**INHALATION** : L'inhalation de brouillards ou de vapeurs de ce produit peut irriter le nez et d'autres tissus du système respiratoire supérieur. En raison de la production potentielle de méthanol en tant que produit de décomposition, l'inhalation de fortes concentrations de vapeur (comme cela peut se produire si ce produit est utilisé dans une zone mal ventilée) peut entraîner des symptômes de dépression du système nerveux central (par exemple, maux de tête, vertiges, nausées). Se référer à la section "Autres effets potentiels sur la santé" pour plus d'informations.

**CONTACT AVEC LA PEAU ou LES YEUX** : Le contact avec les yeux peut provoquer des douleurs, des irritations et des rougeurs. Un contact prolongé avec les yeux peut provoquer des lésions tissulaires (qui peuvent être permanentes et entraîner la cécité). Le contact avec la peau peut provoquer des rougeurs, une gêne et une irritation. Le contact avec la peau peut provoquer une sensibilisation (c'est-à-dire le développement de réactions cutanées de type allergique, y compris des éruptions cutanées et de l'urticaire) chez les personnes sensibles. Une fois sensibilisé, le contact ultérieur avec de très petites quantités peut provoquer une réaction allergique.

**INGESTION** : L'ingestion ne devrait pas être une voie d'exposition probable à ce produit. Si ce produit est avalé, il peut provoquer des maux de tête, des nausées et des vomissements. Se référer à la section "Autres effets potentiels sur la santé" pour plus d'informations.

**AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ** : Ce produit peut générer du méthanol s'il est en contact avec de l'eau. L'inhalation de fortes concentrations de vapeurs de méthanol peut provoquer des effets systémiques, notamment une dépression du système nerveux central, des troubles visuels, des modifications de la circulation, une toux, une dyspnée, des maux de tête, des lacrymations, des nausées ou des vomissements. Les symptômes peuvent être retardés. Il est important de noter qu'en cas d'ingestion de ce produit, des quantités potentiellement importantes de méthanol peuvent être générées dans l'estomac. L'ingestion de méthanol peut entraîner une cécité permanente et la mort. La dose mortelle se situe entre 60 et 200 ml pour la plupart des adultes. L'ingestion de méthanol peut provoquer des effets sur le cœur, les reins ou le système nerveux central, de graves troubles gastro-intestinaux et une acidose des organes, entraînant des lésions. L'apparition des symptômes de l'intoxication au méthanol peut être retardée jusqu'à 48 heures. Des expositions répétées par inhalation ou absorption cutanée peuvent également provoquer la cécité.

### 4.3 DES CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :

Les troubles cutanés, les affections respiratoires et les troubles du système nerveux central peuvent être aggravés par une surexposition prolongée à ce produit. En raison de la production de méthanol à partir des composants de ce produit, les problèmes optiques et les troubles hépatiques et rénaux peuvent également être aggravés.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 MOYENS D'EXTINCTION :

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS : Utiliser des moyens d'extinction adaptés à l'incendie environnant, y compris le halon, le dioxyde de carbone, la poudre chimique et la classe ABC.

MOYENS D'EXTINCTION D'INCENDIE INAPPROPRIÉS : L'eau ne doit être utilisée qu'en cas d'inondation ou pour refroidir les conteneurs en raison de la réaction potentielle de formation de méthanol. N'utiliser que des mousses appropriées pour les matériaux qui réagissent avec l'eau pour former du méthanol.

### 5.2 LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA SUBSTANCE :

Ce produit présente un risque modéré de contact avec les yeux et la peau pour les pompiers. Ce produit doit être considérablement préchauffé pour s'enflammer. En cas d'incendie, ce produit peut se décomposer et produire des vapeurs irritantes et des gaz toxiques (notamment des oxydes d'azote, du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone). En cas d'incendie, une polymérisation incontrôlée de ce produit peut se produire et entraîner la rupture des conteneurs scellés. Le contact avec l'eau peut générer du méthanol, un liquide inflammable qui peut être nocif pour le personnel surexposé.

Explosion Sensibilité aux chocs mécaniques : Non applicable.

Explosion Sensibilité aux décharges d'électricité statique : Les vapeurs peuvent être sensibles aux décharges statiques.

### 5.3 DES MESURES DE PROTECTION SPÉCIALES POUR LES POMPIERS :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Des vêtements résistants aux produits chimiques peuvent être nécessaires. Déplacer les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque pour le personnel. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Si possible, empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les égouts pluviaux, les plans d'eau ou d'autres zones sensibles du point de vue de l'environnement. Rincer soigneusement l'équipement contaminé à l'eau savonneuse avant de le remettre en service.

## SECTION 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1 LES PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET LES PROCÉDURES D'URGENCE :

En cas de déversement, évacuer la zone et protéger les personnes. Éliminer toutes les sources d'inflammation avant de commencer le nettoyage. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. L'atmosphère doit présenter des niveaux de composants inférieurs à ceux indiqués dans la section 8 (Contrôles de l'exposition - Protection individuelle), le cas échéant, et contenir au moins 19,5 % d'oxygène avant que le personnel puisse être autorisé à pénétrer dans la zone sans appareil respiratoire autonome (ARA).

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Un équipement de protection approprié doit être utilisé. N'utiliser que des outils et des équipements ne produisant pas d'étincelles.

Petits déversements : Porter des gants en caoutchouc, des lunettes de protection et une protection corporelle appropriée. Grands déversements : Non applicable en raison de la petite taille de l'emballage du produit.

### 6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Éviter le rejet dans l'environnement. Les eaux de ruissellement peuvent être contaminées par d'autres matériaux et doivent être confinées afin d'éviter tout dommage environnemental.

### 6.3 LES MÉTHODES DE NETTOYAGE ET DE CONFINEMENT :

Petits déversements : Porter des gants en caoutchouc, des lunettes de protection et une protection corporelle appropriée. Essuyer la résine déversée avec des polypads ou d'autres matériaux absorbants appropriés. Laver la zone contaminée avec de l'eau et du savon, absorber avec des serviettes en papier et rincer à l'eau.

Déversements importants : Non applicable en raison de la petite taille de l'emballage du produit.

Tous les déversements : Placer tous les résidus de déversement dans un double sac en plastique ou autre contenant et sceller. Décontaminer soigneusement la zone. Ne pas mélanger avec des déchets provenant d'autres matériaux. Éliminer conformément aux procédures en vigueur dans l'UE, les États membres et au niveau local (voir Section 13, Considérations relatives à l'élimination). En cas de déversement sur l'eau, contenir, minimiser la dispersion et collecter. Éliminer les matériaux récupérés et signaler le déversement conformément aux exigences réglementaires.

### 6.4 LA RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS :

Voir les informations de la section 8 (Contrôle de l'exposition - Protection individuelle) et de la section 13 (Considérations relatives à l'élimination) pour de plus amples informations.

## 7.1 LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SÛRE :

Tous les employés qui manipulent ce produit doivent être formés pour le manipuler en toute sécurité. Garder le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Comme pour tous les produits chimiques, éviter de mettre ce produit SUR SOI ou DANS SOI. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Ne pas manger, boire, fumer ou appliquer des produits cosmétiques pendant la manipulation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards générés par ce produit. Utiliser dans un endroit bien ventilé, à l'écart des autres matériaux et opérations. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

## 7.2 LES CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR :

Inspecter tous les conteneurs entrants avant le stockage, pour s'assurer qu'ils sont correctement étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Stocker les conteneurs dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur intense ou d'un risque de gel. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit ; par conséquent, les récipients vides doivent être manipulés avec précaution. Stocker les récipients à l'écart des produits chimiques incompatibles (voir section 10, Stabilité et réactivité).

## 7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) SPÉCIFIQUE(S) :

Ce produit est utilisé pour la réparation des pare-brise des véhicules. Respecter toutes les normes industrielles pour l'utilisation de ce produit.

# SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 LES PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :

LIMITES/DIRECTIVES D'EXPOSITION EN MILIEU PROFESSIONNEL/DE TRAVAIL :

NOM CHIMIQUE	CAS #	Proportion	LIMITES D'EXPOSITION DANS L'AIR							AUTRE S mg/m'	
			ACGIH-TLV		OSHA-PEL		NIOSH				
			TWA <sup>a</sup> mg/m	STEL <sup>a</sup> mg/m	TWA <sup>a</sup> mg/m	STEL <sup>a</sup> mg/m	TWA <sup>a</sup> mg/m	STEL <sup>a</sup> mg/m	IDLH <sup>b</sup> mg/m		
Diméthacrylate de bisphénol A éthoxylé	24448-20-2	30-60%	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
Méthacryloxypropyl Triméthoxysilane	2530-85-0	30-60%	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
Autres composants présents en concentration inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les substances potentiellement cancérigènes, toxiques pour la reproduction, sensibilisantes pour les voies respiratoires et mutagènes).		Équilibre	Aucun des autres composants de ce produit ne présente de risques supplémentaires significatifs aux concentrations présentes dans ce produit. Toutes les informations pertinentes sur les dangers ont été fournies dans ce document, conformément aux exigences de la norme de l'administration fédérale de la sécurité et de la santé au travail (29 CFR 1910.1200), aux normes équivalentes des États américains, aux normes du système canadien d'identification des matières dangereuses sur le lieu de travail (CPR 4) et aux normes de la Communauté européenne (directive 93/112/CEE de la Commission).								
Le composant Methacryloxypropyl Triméthoxysilane de ce produit peut générer du méthanol au contact de l'eau ou de l'humidité. Le méthanol peut avoir des effets néfastes sur la santé en cas de surexposition. Les limites d'exposition suivantes sont fournies à titre d'information complémentaire.											
Méthanol	67-56-1	Sans objet	262	328	260	325 (PEL 1989 annulée)	260 (peau)	325 (peau)	6000	DFG MAKs : TWA = 270 (peau) PEAK = 4-MAK 15 min valeur moyenne, 1 heure intervalle DFG MAK Risque de grossesse Classification : C	

NE = Non établi.

Voir la section 16 pour les définitions des termes utilisés.

## 8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION :

**INDICES D'EXPOSITION BIOLOGIQUE (IEB) :** Actuellement, il n'y a pas d'indices d'exposition biologique (IEB) de l'ACGIH déterminés pour les composants de ce produit. Il existe des IEB pour le produit de décomposition possible, le méthanol.

DÉTERMINANT CHIMIQUE	DURÉE DE L'ÉCHANTILLONNAGE	BEI
METHANOL • Méthanol dans l'urine	• Fin de la période de travail	• 15 mg/L

**VENTILATION ET CONTRÔLES TECHNIQUES :** Utiliser avec une ventilation adéquate. Utiliser un ventilateur mécanique ou ventiler la zone vers l'extérieur. Utiliser des enceintes de traitement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les niveaux d'air en dessous des limites d'exposition recommandées dans cette section, le cas échéant. Utiliser un système de ventilation antidéflagrant, sans étincelles et mis à la terre, séparé des autres systèmes de ventilation par aspiration. Évacuer le

Évacuer le système d'une manière compatible avec la prévention des rejets dans l'atmosphère. Une douche oculaire et une douche de sécurité doivent être facilement accessibles.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT :** Se référer aux sections 6, 7 et 13 pour des informations sur le contrôle de l'exposition à ce produit dans l'environnement.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :** Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle appropriés sont fournies pour aider les employeurs à se conformer aux normes des États membres de l'UE (y compris EN 529:2005 pour les EPI respiratoires, CEN/TR 15419:2017 pour la protection des mains et CR 13464:1999 pour la protection du visage et des yeux). Veuillez vous référer aux réglementations et normes applicables pour plus de détails.

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Maintenir le niveau d'oxygène au-dessus de 19,5 % sur le lieu de travail. Les niveaux d'oxygène inférieurs à 19,5 % sont considérés comme IDLH par l'OSHA. Dans de telles atmosphères, l'utilisation d'un appareil respiratoire autonome à pression/demande à masque complet ou d'un appareil respiratoire à adduction d'air à masque complet avec une alimentation en air autonome auxiliaire est nécessaire. Si nécessaire, n'utiliser que la protection respiratoire autorisée par les réglementations appropriées pour aider à la sélection de l'équipement.

**PROTECTION DES YEUX :** Utiliser des lunettes de sécurité approuvées. Si nécessaire, se référer aux réglementations appropriées pour aider à la sélection de l'équipement.

**PROTECTION DES MAINS :** Porter des gants en caoutchouc butyle, Teflon™, Barricade™, Chemrel™, nitrile ou similaires pour l'utilisation industrielle de routine. Utiliser des gants triples pour l'intervention en cas de déversement, comme indiqué dans la section 6 (Mesures en cas de déversement accidentel) de cette fiche de données de sécurité. Si nécessaire, se référer aux réglementations et normes applicables.

**PROTECTION DU CORPS :** Utiliser une protection du corps appropriée à la tâche. Si nécessaire, se référer aux réglementations appropriées pour aider à la sélection de l'équipement.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 DES INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE :

**ÉTAT PHYSIQUE :** Liquide.

**COULEUR :** clair, incolore.

**FORMULE MOLECULAIRE :** Mélange.

**POIDS MOLECULAIRE :** Mélange.

**ODEUR :** Acrylique.

**SEUIL D'ODEUR :** Non établi.

**pH :** Non établi.

**POINT DE FUSION / DE CONGÉLATION :** Non établi.

**POINT D'ÉBULLITION :** Non établi.

**POINT D'ÉCLAIR (testeur fermé Pensky-Martens) :** Non établi ; d'après les ingrédients, le point d'éclair devrait être de >93,3°C (200°F).

**TAUX D'ÉVAPORATION (nBuAc = 1) :** Non établi ; d'après les ingrédients, le taux d'évaporation comparatif devrait être <1.

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (dans l'air par volume, %) :** Non établie.

**PRESSION DE VAPEUR, mm Hg @ 50°C :** Non établie.

**DENSITÉ RELATIVE DE VAPEUR (air = 1) :** Non établie ; d'après les ingrédients, la densité de vapeur relative devrait être de >1.

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (23°C, eau = 1) : 1.08

SOLUBILITÉ : Insoluble dans l'eau.

COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HUILE/EAU (COEFFICIENT DE PARTAGE) : Non établi.

TEMPÉRATURE D'AUTOIGNITION : Non établie.

VISCOSITÉ (cP) : -25

## 9.2 D'AUTRES INFORMATIONS :

Pas de données disponibles.

## SECTION 10. STABILITÉ et RÉACTIVITÉ

**10.1 RÉACTIVITÉ** : Le produit se polymérise sous l'effet des rayons UV et de la lumière visible.

**10.2 STABILITÉ CHIMIQUE** : Stable dans des conditions environnementales typiques sur un lieu de travail en l'absence de contaminants. Une polymérisation peut se produire dans les conditions décrites ci-dessous.

**10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES** : Une polymérisation peut se produire en cas d'exposition à la lumière ultraviolette, de contact avec la chaleur ou de contamination par des produits chimiques incompatibles. Une polymérisation incontrôlée peut provoquer une évolution rapide de la chaleur et une augmentation de la pression qui pourrait entraîner la rupture des conteneurs scellés. Cependant, la petite taille des récipients atténue le danger.

**10.4 CONDITIONS A EVITER** : Exposition à l'eau, à l'air humide et à la lumière ultraviolette, aux produits chimiques incompatibles, aux températures élevées.

**10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES** : Oxydants forts, acides forts, bases fortes, eau, air humide.

**10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION** : *Combustion* : Oxydes d'azote et de carbone. *Hydrolyse* : Méthanol.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË : Non classifié.

Données relatives au diméthacrylate éthoxylé de bisphénol A

DLso (orale - rat) 5000 mg/kg

LD (Oral-Rat) 35000mg/kg : pas de mortalité

LD (Cutané-Rat) 2000mg/kg : pas de mortalité

Données pour Methacryloxypropyl Triméthoxysilane :

LDso (Oral-Rat) 22,600 yL/kg

LDLo (intraveineuse - rat) 226 mg/kg

LD (cutanée - lapin) > 20 ml/kg

CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU : Non classifié.

Données pour Methacryloxypropyl Triméthoxysilane :

Test standard de Draize (peau-lapin) 500 mg/24 heures :

Léger

Données relatives au diméthacrylate éthoxylé de bisphénol A

Test standard de Draize (peau-lapin) Léger irritant.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION :

Non classifié.

Données pour Methacryloxypropyl Triméthoxysilane :

Sensibilisation cutanée, catégorie 1.

Test standard de Draize (œil-lapin) 500 mg/24 heures :  
Léger

SENSITISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE :

Données relatives au diméthacrylate éthoxylé de bisphénol A :

Test standard de Draize (peau - cochon d'Inde) N'est pas un sensibilisateur.

Autres informations : Sensibilisation croisée possible avec d'autres acrylates et méthacrylates. Sur la base de données humaines, une allergie cutanée a été observée.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES :

Non classifié.

CANCÉROGÉNICITÉ :

Non classifié.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :

Non classifié.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES  
CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) :

Non classifié.

TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR LES ORGANES CIBLES (EXPOSITION RÉPÉTÉE) :

Non classifié.

Données pour Methacryloxypropyl Triméthoxysilane

TCLo (Inhalation-Rat) 143 mg/m<sup>3</sup>/6 heures/4 semaines-intermittent : Poumons, thorax ou respiration : autres changements

TOXICITÉ PAR ASPIRATION

Non classé.

## 11.2 Informations sur les autres risques

Pas de données disponibles.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 ECOTOXICITÉ :

Ce produit n'a pas été testé pour l'écotoxicité. Voici les données de toxicité aquatique de certains composants de ce produit et du produit de décomposition possible, le méthanol.

#### DIMÉTHACRYLATE D'ÉTHOXYL-BISPHÉNOL A :

LCso (Brachydanio rerio) 96 heures = > 1000 mg/L Niveau sans effet observable : 30 g/L

#### MÉTHANOL :

toxique (*Chlorella pyrenoidosa*) -- 31 100 mg/L  
BCF (*Chlorella fusca*) [poids humide] = 28 400  
NOEC (Daphnia) 48 heures = 10 000 mg/L  
ECo (*Pseudomonas putida*) 16 heures = 6 600 mg/L  
ECo \ *Microcystis aeruginosa*) 8 jours = 530 mg/L  
ECo (*Scenedesmus quadricauda*) 7 jours = 8 000 mg/L  
ECo \ *Entosiphon sulcatum*) 72 heures = >10 000 mg/L  
ECo (*Uronema parduczi* Chatton-Lwoff) = >10 000 mg/L  
ECso (*Daphnia magna* Straus) 24 heures = > 10 000 mg/L  
ECso,F *Salmo gairdneri*) 96 heures = 13 000 mg/kg  
ECso,F *Pimephales promelas*) 96 heures = 28 900 mg/L  
ECso,F (Lepresa) 96 heures = 10 000 mg/L 10 000 mg/L  
ECso,F *Salmo gairdneri*) 96 heures = 13 000 mg/kg  
ECso,F *Pimephales promelas*) 96 heures = 28 900 mg/L  
ECso,F (*Lepomis macrochirus*) 96 heures = 12 700 mg/L  
CE,oo (*Daphnia magna* Straus) 24 heures = >10 000 mg/L

#### MÉTHANOL (suite) :

ICso (*Nitocra spinipes*) 96 heures = 12 000 mg/L  
LDo (*Pseudomonas putida*) -- 600 mg/L  
LDo (*Scenedesmus*) -- 10 000 mg/L  
LDo (*Colpoda*) -- 1 250 mg/L  
LCo (chevesne) 24 heures = 8 000 mg/L  
LCso (truite) 48 heures = 8 000 mg/L  
LCso \ *Artemia salina*) 24 heures = >10 000 mg/L  
LCso (*Alburnus alburnus*) 96 heures = 28 000 mg/L  
LCso \ *Nitocra spinipes*) 96 heures = 12 000 mg/L  
LCso,F (*Salmo gairdneri*) 96 heures = 20 100 mg/L  
LCso,F \ *Pimephales promelas*) 96 heures = 29 400 mg/L  
LCso,F (*Lepomis macrochirus*) 96 heures = 15 400 mg/L  
LCloo (creek chub) 24 heures = 17 000 mg/L  
**METHACRYLOXYPROPYL TRIMETHOXYLSILANE :**  
LCso \ *Leuciscus ides*) 48 heures = 493 mg/L

## 12.2 PERSISTANCE ET BIODÉGRADABILITÉ :

La persistance et la biodégradabilité de ce produit n'ont pas été testées. Les composés d'acrylate se décomposent avec le temps dans l'environnement. Les informations suivantes sont disponibles pour le produit de décomposition possible, le méthanol.

### MÉTHANOL :

S'il est libéré dans l'atmosphère, une pression de vapeur de 127 mm Hg à 25°C indique que ce composé n'existera que dans la phase vapeur. La matière en phase vapeur est dégradée dans l'atmosphère par réaction avec des radicaux hydroxyles produits par voie photochimique ; la demi-vie de cette réaction dans l'air est estimée à 17 jours. S'il est libéré dans le sol, ce composé devrait avoir une mobilité très élevée sur la base d'un Koc estimé à 1. La volatilisation à partir des surfaces humides du sol devrait être un processus de devenir important sur la base d'une constante de la loi d'Henry de  $4,55 \times 10^{-6}$  atm-cu m/mole. Ce composé peut également se volatiliser à partir de sols secs sur la base de sa pression de vapeur. La biodégradation dans les sols devrait se produire rapidement sur la base de demi-vies dans un limon sableux du Texas et un limon sableux du Mississippi de 1 et 3,2 jours, respectivement. En cas de rejet dans l'eau, le méthanol ne devrait pas s'adsorber sur les solides en suspension et les sédiments, d'après le Koc estimé. La volatilisation à partir des surfaces d'eau devrait être un processus de devenir important sur la base de la constante de la loi d'Henry de ce composé. Les demi-vies de volatilisation estimées pour une rivière et un lac modèles sont respectivement de 3 et 35 jours. La biodégradation devrait se produire dans les eaux naturelles étant donné que cette substance se dégrade rapidement dans les sols et qu'elle a été rapidement biodégradée dans divers essais de criblage aqueux utilisant des graines d'épuration ou des boues activées. Les valeurs BCF inférieures à 10, mesurées chez les poissons, indiquent que la bioconcentration dans les organismes aquatiques est faible. L'hydrolyse de ce produit et la photolyse dans les eaux de surface éclairées par le soleil ne sont pas attendues car le méthanol ne possède pas de groupes fonctionnels susceptibles d'être hydrolysés ou photolysés dans les conditions environnementales.

## 12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION :

Ce produit n'a pas été testé pour son potentiel de bioaccumulation. Les informations suivantes concernent le produit de décomposition possible, le méthanol.

### MÉTHANOL :

Des poissons (golden ide) exposés à 0,05 mg/L de méthanol pendant trois jours dans un bassin aquatique présentaient des valeurs de FBC mesurées inférieures à 10. Sur la base d'un système de classification, cette valeur BCF suggère que la bioconcentration dans les organismes aquatiques est faible.

## 12.4 MOBILITÉ :

La mobilité de ce produit dans le sol n'a pas été testée. Les composés d'acrylate se décomposent avec le temps dans l'environnement. Les informations suivantes sont disponibles pour le produit de décomposition possible, le méthanol.

### MÉTHANOL :

En utilisant une méthode d'estimation de la structure basée sur les indices de connectivité moléculaire, le Koc de ce composé peut être estimé à 1. Selon un système de classification, cette valeur Koc estimée suggère que ce matériau devrait avoir une mobilité très élevée dans le sol.

## 12.5 résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune donnée disponible. Les évaluations PBT et vPvB font partie du rapport sur la sécurité chimique requis pour certaines substances dans le règlement (CE) 1907/2006 de l'Union européenne, article 14.

## 12.6 DES PROPRIÉTÉS PERTURBATRICES DU SYSTÈME ENDOCRINIEN :

Les composants de ce produit ne sont pas classés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 12.7 D'AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES :

Les composants de ce produit ne sont pas répertoriés comme ayant un potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 LES MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :

**MÉTHODES D'ÉLIMINATION :** Il incombe au producteur de déterminer, au moment de l'élimination, si le produit répond aux critères d'un déchet dangereux selon les règlements de la région dans laquelle le déchet est généré et/ou éliminé. L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations appropriées. Ce produit, s'il n'a pas été modifié par son utilisation, peut être éliminé par traitement dans une installation agréée ou selon les conseils de l'autorité locale chargée de la réglementation des déchets dangereux. Les déchets doivent être expédiés par des transporteurs agréés et autorisés.

**CONTENEURS D'ÉLIMINATION :** Les déchets doivent être placés et expédiés dans des conteneurs imperméables (tels que des seaux ou des fûts en polyéthylène ou en métal). Les conteneurs en carton perméables ne sont pas appropriés et ne doivent pas être utilisés. Veillez à ce que le marquage ou l'étiquetage des conteneurs soit conforme à toutes les réglementations applicables.

**PRÉCAUTIONS À SUIVRE LORS DE LA MANIPULATION DES DÉCHETS :** Porter un équipement de protection approprié lors de la manipulation des déchets.

**CODE DE DÉCHET EWC :** 08 04 99 déchets provenant de la FFDU de colles et mastics, non spécifiés ailleurs.

## SECTION 14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

### 14.1 NUMÉRO DE L'ONU

Non applicable - non réglementé comme dangereux pour l'expédition par voie aérienne, terrestre ou maritime

### 14.2 UN NOM D'EXPÉDITION PROPRE

Non applicable - non réglementé comme dangereux pour l'expédition par voie aérienne, terrestre ou maritime

### 14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

Non applicable - non réglementé comme dangereux pour l'expédition par voie aérienne, terrestre ou maritime

#### 14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Non applicable - non réglementé comme dangereux pour l'expédition par voie aérienne, terrestre ou maritime

#### 14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit ne répond pas aux critères de danger pour l'environnement selon les critères du règlement type de l'ONU (tel que reflété dans le code IMDG, l'ADR, le RID et l'ADN) ; les composants ne sont pas spécifiquement répertoriés dans l'annexe III de la convention MARPOL 73/78.

#### 14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Aucune connue.

#### 14.7 TRANSPORT EN VRAC SELON L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET LE CODE IBC

Non applicable aux expéditions de ce produit.

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1 LES RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES AU PRODUIT :

Ce produit peut être soumis à d'autres exigences en vertu de réglementations nationales spécifiques.

Directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

DIRECTIVE REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) :

Ingrédients :

MPTMS : numéros d'enregistrement actifs 01-2119513216-50-0000 à -0020 (sauf -0011) Diméthacrylate d'éthoxyl-bisphénol A : annexe III

Produit : Les volumes d'exportation du produit (et donc de chacun de ses ingrédients) sont inférieurs à la limite annuelle fixée par le règlement REACH.

SVHC : Ce produit ne contient aucun ingrédient classé comme SVHC (Substances of Very High Concern) dans le cadre de la législation REACH en vigueur.

#### 15.2 L'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE :

Aucune donnée disponible. L'évaluation de la sécurité chimique est requise pour certaines substances conformément au règlement de l'Union européenne (CE) 1907/2006, article 14.

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

PRÉPARÉ PAR : VBSA 12,Avenue de la Gare - 88310 CORNIMONT - FRANCE

**LES RÉFÉRENCES ET LES SOURCES DE DONNÉES** : Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

**MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INFORMATIONS AUX FINS DE LA CLASSIFICATION** : Des principes de rapprochement ont été utilisés pour classer ce produit.

**DÉTAILS DE LA RÉVISION** : Mars 2012 : Révision et mise à jour de l'ensemble de la FDS pour se conformer à l'UE CLP 1272 : 2008 et au SGH.  
Septembre 2015 : Révision/mise à jour de la FDS pour se conformer aux dernières exigences de (EC) No 1272/2008 et (EC) No 1907/2006.  
Août 2017 : Révision et mise à jour de la section 11.  
Avril/juin 2018 : Mise à jour de la classification des dangers dans les sections 2 et 3. Corriger la section 11.  
Février 2021 : Mettre à jour la FDS pour se conformer à l'UE 2020/878. Modifier les sections 4 et 11.

### DÉFINITION DES TERMES

Un grand nombre d'abréviations et d'acronymes apparaissent sur une FDS. Parmi les abréviations et acronymes couramment utilisés, on peut citer les suivants :